



Logiciels et accessoires pour ordinateurs – complément aux conditions de prêt

- Les logiciels et accessoires pour ordinateurs sont prêtés à titre individuel par l'organisme responsable.
- La configuration qui est en place au moment de la réception des logiciels et accessoires doit rester inchangée, les outils informatiques d'aide installés ne fonctionnant pas avec tous les programmes. Vous devez demander l'autorisation explicite de l'organisme prescripteur avant d'installer tout logiciel ou équipement.
- Vous avez-vous-même la responsabilité de la connexion internet et/ou de la connexion à un réseau local ainsi que celle des données sauvegardées sur l'ordinateur.
- Vous êtes également responsable de la sécurité des outils informatiques d'aide, c'est-à-dire de les conserver en lieu sûr et de les protéger contre les virus et contre les intrusions.
- Si vous avez besoin d'assistance ou de réparation, contactez l'organisme prescripteur. Le fournisseur de soins prend en charge le soutien et les réparations qui relèvent d'une utilisation normale des outils d'aide prescrits. Vous devrez en revanche prendre à votre charge les dysfonctionnements qui relèvent d'une imprudence ou d'une négligence de votre part, par exemple parce que vous avez installé d'autres programmes ou laissé une autre personne utiliser l'ordinateur.
- Les logiciels, les numéros de licence, les instructions d'utilisation et les accessoires inclus dans les outils d'aide prescrits doivent être conservés par vous dans des conditions de sécurité optimales et rendus en parfait état lors de la restitution des outils d'aide que vous avez reçus.